



**N° 4 du 4 JUILLET 2017**  
**Publié le 7 JUILLET 2017**

# **Recueil des Actes Administratifs**



# Ordre du jour

## Comité syndical du 4 juillet 2017

### Séance de 10 heures 30



Approbation du procès-verbal du 23 mai 2017.....	4
Modification des droits d'inscriptions pour l'année scolaire 2017 – 2018 Modification de la procédure des droits d'inscriptions.....	7
Adaptation du tableau des cadres d'emploi du conservatoire.....	9
Remboursement des frais de déplacements .....	12
Prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire .....	13
Contrat de ville de la Provence-Alpes agglomération Orchestre de quartier-Année 2 .....	14

## **SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**

**« Olivier MESSIAEN »**  
17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

### **COMITE SYNDICAL**

Le mardi 4 juillet 2017 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 juin 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

#### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de Provence Alpes agglomération.  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

#### **Assistaient également à la séance :**

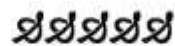
Monsieur Eric DOUCET Directeur général ;  
Madame Christine JOLY, directrice administrative ;  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint ;  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA.

#### **Etaient absents excusés :**

Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



## **Procès-verbal Comité syndical du 23 mai 2017 à 9 heures 30**



Le lundi 23 mai 2017 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 mai 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire à 9 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération, délégué à la Culture  
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la Culture  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Gérard LINSOLAS, Responsable du service culturel du Conseil départemental

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération

## Ordre du jour

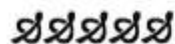
### **Points soumis à l'approbation**

R-2017-10 – Modification des droits d'inscription pour l'année scolaire 2017 – 2018 et du règlement des droits d'inscriptions

R-2017-11 – Echancier d'augmentation de 2017 à 2020 des droits d'inscriptions

R-2017-12 – Convention relative aux contributions statutaires des trois financeurs pour le budget 2017

R-2017-13 – Désignation du 2<sup>ème</sup> vice-président du syndicat mixte et désignation d'un représentant pour les instances paritaires



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures 30

#### Approbation des procès-verbaux des comités syndicaux du 13 mars 2017.

*Adopté à l'unanimité.*

#### R-2017-10 – Modification des droits d'inscription pour l'année scolaire 2017 – 2017 et du règlement des droits d'inscriptions

La proposition de modification des droits d'inscriptions pour la rentrée de septembre 2017 est présentée. Les tarifs seront désormais calculés en fonction du quotient familial. Des majorations sont également proposées pour les inscriptions en cycle 2 et 3 ainsi que pour les adultes inscrits en cycle. Ces modifications ont été préconisées dans le rapport d'audit diligenté en 2016 par les financeurs du syndicat mixte.

La Présidente donne la parole à deux enseignants qui souhaitent s'exprimer au nom de l'équipe pédagogique sur la modification des droits d'inscriptions. Tout en comprenant la nécessité de revoir les tarifs, ils s'interrogent sur l'opportunité de mettre en œuvre une majoration de 10 % pour les inscriptions en cycles. Ils estiment que cette majoration pourrait constituer un frein à la poursuite de l'élève.

Un échange de points de vue s'engage. Une fois le débat terminé, la Présidente demande aux deux enseignants de quitter la séance préalablement à la décision des élus.

Yves Claudet rappelle que le temps d'enseignement augmente en fonction des cycles et qu'il est parfaitement normal que l'application de la majoration corresponde à ce temps supplémentaire comme dans la plupart des services à l'usager.

La Présidente soumet au vote ces nouveaux tarifs.

*Adopté à l'unanimité.*

#### R-2017-11 – Echancier d'augmentation de 2017 à 2020 des droits d'inscriptions

Deux échanciers d'augmentation des droits d'inscriptions sont présentés : l'un sur 4 ans avec une augmentation annuelle de 6,5 % et l'autre sur 3 ans avec une augmentation annuelle de 9,5 % ; l'objectif étant que le montant des droits d'inscriptions représentent 15 % du coût de fonctionnement de l'établissement d'ici 2020.

Après discussion, il semble plus opportun de retenir la proposition relative à l'échelonnement sur 4 ans.

La Présidente soumet au vote cette proposition.

*Adopté à l'unanimité.*

R-2017-12 – Convention relative aux contributions statutaires des trois financeurs pour le budget 2017

Conformément aux statuts modifiés le 13 mars 2017, il est nécessaire d'établir une convention entre les contributeurs financiers afin de définir les modalités de versement des participations financières. Ce projet de convention, une fois voté par le comité syndical, sera présenté devant les assemblées délibérantes des trois collectivités membres statutaires du syndicat.

La Présidente soumet au vote ce projet de convention.

*Adopté à l'unanimité.*

R-2017-13 – Désignation du 2<sup>ème</sup> vice-président et d'un représentant du comité pour les instances paritaires

Il est nécessaire de désigner un 2<sup>ème</sup> vice-président et un représentant du comité syndical au sein des instances paritaires parmi les représentants de Provence Alpes agglomération.

Claude FIAERT fait acte de candidature.

La Présidente soumet au vote cette candidature.

*Adopté à l'unanimité*



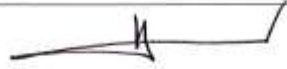
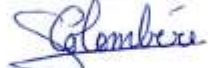
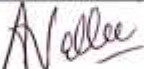
Question diverse n° QD-2017-03 : propositions d'avancements de grades

Avant présentation en comité technique puis en comité syndical, il est nécessaire de recueillir l'avis des membres du comité syndical sur les avancements de grades suivants :

- 1 avancement au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe

Ces propositions d'avancements recueillent un avis favorable et pourront être présentées aux prochains comité technique et comité syndical.

La séance est clôturée à 12 heures.

Brigitte REYNAUD, Présidente	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président Représentant DLVA	
Sophie BALASSE, Vice-Présidente du conseil départemental en charge de la culture	Excusée
Claude FIAERT, Vice-Président en charge de la culture pour la Communauté d'agglomération Provence Alpes	
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	
Alberte VALLEE, Conseillère départementale	

## **Délibération n° D-2017-14**

### **OBJET : Droits d'inscriptions 2017 – 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° D-2017-10 du 23 mai 2017 relative à la modification des droits d'inscription pour l'année scolaire 2017 – 2018.

### **Exposé des motifs –**

Suite à l'adoption de la nouvelle grille de tarifs lors du comité syndical du 23 mai, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes :

- pour les élèves inscrits en cycle 2 et 3 en cours collectifs, exonération de la majoration de 10 % ;
- pour les étudiants de 18 ans et plus, exonération de la majoration appliquée aux adultes inscrits en cycles ;

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** l'exonération de la majoration de 10 % pour les élèves inscrits en cours collectifs cycles 2 et 3 ;

**D'approuver** l'exonération de la majoration «adultes inscrits en cycles pour les étudiants de 18 ans et plus pouvant justifier d'un certificat de scolarité ;

**D'approuver** la modification du règlement des inscriptions intégrant ces deux exonérations ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 4 juillet 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

## Modifications des droits d'inscriptions 2017 – 2018

<b>Cursus par inscription</b>	QF à partir de 2 500	QF de 2 000 à 2499	QF de 1 660 à 1 999	QF de 1 420 à 1 659	QF de 1 220 à 1 419	QF de 1 050 à 1 219	QF de 850 à 1 049	QF de 620 à 850	QF de 400 à 619	QF de moins de 399
Collectivités adhérentes	405 €	390 €	375 €	355 €	325 €	285 €	235 €	190 €	150 €	115 €
Collectivités non-adhérentes	587 €	566 €	544 €	515 €	471 €	413 €	341 €	276 €	218 €	167 €
Hors département	810 €	780 €	750 €	710 €	650 €	570 €	470 €	380 €	300 €	230 €

Calcul du quotient familial =  $\frac{\text{revenu fiscal de référence}}{(12 \text{ mois} \times \text{nombre de parts})}$

<b>Majorations par inscription</b>	Majoration cycles 2 et 3 sauf pour les cours collectifs	Discipline supplémentaire	Majoration adultes cycle sauf pour les étudiants
Collectivités adhérentes	10%	84 €	25 €
Collectivités non-adhérentes	10%	126€	37 €
Hors département	10%	188 €	50 €

<b>Cours collectifs</b>	Département	Hors département
Ateliers	207 €	310 €
Jardin, Eveil	124 €	186 €
Eveil et parcours coordonné	163 €	244 €
Atelier pratique amateur/trimestre	63 €	94 €



## Délibération n° D-2017-15

### **OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 2016-15 du 16 novembre 2016 relative au tableau des cadres d'emplois du conservatoire ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 4 juillet 2017 ;

#### **Exposé des motifs –**

Il est proposé de modifier le tableau des cadres d'emplois de la manière suivante :

- 6 suppressions de postes
- 6 créations de postes

Les postes concernés sont détaillés ci-dessous. Le tableau des cadres d'emplois est joint en annexe.

#### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** les modifications suivantes au tableau des cadres d'emplois :

<b>Suppressions de postes</b>	<b>Créations de postes</b>
Professeur d'enseignement artistique classe normale en contrebasse à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	Professeur d'enseignement artistique principal classe normale à 10 heures en contrebasse à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2017
Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 20 h en danse traditionnelle à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	Professeur d'enseignement artistique classe normale à 10 h en danse traditionnelle à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 16 h en danse jazz à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 18 h en danse jazz à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017
Rédacteur à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017
Adjoint administratif à 32 h à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à 32 h à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2017
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 20 h à compter du 1 <sup>er</sup> août 2017

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 4 juillet 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

## Tableau des cadres d'emplois voté au Comité syndical du 4 JUILLET 2017

D.G.S. (de 40000-800000)	35 h	Directeur	Titulaire	17(26/10/09)
P.E.A. Hors Classe	16h	Chargé de direction	détachement DGS	19(26/10/2009)
	16 h	Contrebasse	Titulaire	15( 7/11/2016)
Professeur d'enseignement artistique classe normale	16h	Formation musicale	Titulaire	86/11/6 du 27/11/86
	16h	Accordéon	Titulaire	86/11/6 du 27/11/86
	16h	Danse Classique	Titulaire	86/11/6 du 27/11/86
	16h	Clavecin	Titulaire	03 05 14 3/7 du 14/5/03
	16h	Contrebasse	Titulaire	SUPPRESSION
	16h	Formation Musicale	Titulaire	98-05-03/09 du 15/5/98
	16h	Chargé de direction	Titulaire	08(15/05/08)
	8h	Hautbois	Titulaire	00-03-3/6 du 9/3/2000
	16h	Piano	Titulaire	86/11/6 du 27/11/86
	16h	Saxophone	Titulaire	86/11/6 du 27/11/86
	16h	Violon	Titulaire	D-2014-14 (18/06/2014)
	16h	Piano	Titulaire	08(15/05/08)
	16h	Théâtre	stagiaire	2013-16 (21/06/2013)
	7h	Trombone	Titulaire	D-2014-04(13/02/2014)
	y10 h	Contrebasse	Non titulaire	CREATION
	10H	danse traditionnelle	NT CDI	CREATION
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	20h	Accordéon + formation musicale	Titulaire	86/6/4 du 12/6/86
	20h	Alto - Formation Musicale	Titulaire	86/6/4 du 12/6/86
	15h	Accomp. Piano	Non Titulaire	02(15/09/09)
	20h	Chant	Titulaire	06(18/01/12)
	20h	Danse Classique	Titulaire	stagiaire au 01/10/96
	20h	Danses Traditionnelles	NT CDI	SUPPRESSION
	20h	Flûte à Bec	Titulaire	86/6/3 du 12/6/86
	20h	Flûte Traversière	Titulaire	86/6/3 du 12/6/86
	15h	Flûte Traversière	Non Titulaire	17(26/10/09)
	4h	Galoubet	Titulaire	06(18/01/12)
	20h	Guitare	Titulaire	08(15/05/08)
	20h	Jazz	Titulaire	06(18/01/12)
	10h	Musiques traditionnelles	Titulaire	06(18/01/12)
	20h	Percussions	Titulaire	stagiaire au 01/10/96
	5h	Chant Jazz	Non Titulaire	01(24/11/12)
	20h	Piano	Titulaire	03 05 14 3/7 du 14/05/2003
	20h	guitare	Titulaire	06(08/07/08)
	20h	Violon	Titulaire	86/6/3 du 01/9/87
	12h30	Chant choral	Non Titulaire	2013-16 (21/06/2013)
	6h	Eveil musical	Non Titulaire	2013-16 (21/06/2013)
	16h30	Musiques actuelles	Non Titulaire	D-2014-20 (25/09/2014)
	20h	Clarinette	Titulaire	2013-16 (21/06/2013)
8h	Trompette	contractuel	D-2016-11(01/07/2016)	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	20h	Formation Musicale	Titulaire	98-05-03/09 du 15/5/98
	20h	Violoncelle	Titulaire	98-05-03/09 du 15/5/98
	20h	Accompagnement	Titulaire	D-2014-14 (18/06/2014)
	16h	Danse Jazz	Titulaire	SUPPRESSION
	18h	Danse jazz	Titulaire	CREATION
Rédacteur	35h	Communication	Titulaire	Délibération 04/6/2012
	35h	Déplacements	VACANT	SUPPRESSION
Rédacteur principal 1ère classe	35h	Service support	Titulaire	CREATION
Rédacteur principal 2ème classe	35 h	Service support	Titulaire	SUPPRESSION
Adjoint administratif	35h	Accueil/Régie	Titulaire	25(06/07/2015)
	32H	Secrétariat	Titulaire	CREATION

territorial principal 2ème classe	35 h	Partothèque	Titulaire	12(16/02/11)
	35h	Secrétariat/Régie	Titulaire	01(05/02/09) du 5/2/09
Adjoint administratif territorial	32.31/35	Accueil	Titulaire	ARR Intégration 05-65 du 22/11/05
	32h	Secrétariat	Titulaire	SUPPRESSION
	35h	Accueil/régie/Digne	Titulaire	D-2015-25(06/07/2015)
	28h	Accueil	non titulaire	D-2014-04(13/02/2014)
	28h	Accueil	CUI	D-2014-20 (25/09/2014)
Adjoint technique principal 2ème classe	20h	Agent d'entretien	Titulaire	CREATION
Adjoint technique territorial	28h	Agent d'entretien	Titulaire	01(24/11/12)
	20h	Agent d'entretien	Titulaire	02(12/12/2012)

## **Délibération n° D-2017-16**

### **OBJET : Remboursements des frais de déplacements**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** l'avis défavorable des membres du comité technique du 6/03/2017 et une nouvelle présentation en comité technique du 4 juillet 2017 ;

#### **Exposé des motifs –**

Les agents sont appelés à se déplacer sur les deux antennes du conservatoire, Manosque et Digne-les-Bains. Il a été constaté qu'en ne retenant que la résidence administrative, le conservatoire remboursait parfois des frais d'indemnités kilométriques non engagés par l'agent lorsque le lieu de départ ou de retour était la résidence familiale.

Il est proposé de modifier les modalités de remboursements des frais déplacements en prenant en compte la résidence de départ ou de retour des agents.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**D'approuver** les modalités de remboursements suivantes :

##### Résidence de départ

La résidence administrative, si l'agent est à son poste de travail avant le déplacement ;

La résidence familiale, si l'agent part de son domicile pour se rendre directement sur le lieu du déplacement.

##### Résidence de retour

La résidence administrative, si l'agent se rend à son poste de travail après le déplacement ;

La résidence familiale, si l'agent rejoint directement son domicile après le déplacement.

La résidence familiale est retenue lorsque le nombre de kilomètres est inférieur à celui de la résidence administrative.

**D'approuver** la détermination de la résidence administrative pour les enseignants en fonction du nombre d'heures d'enseignement le plus important dispensé sur une antenne ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 4 juillet 2017.

La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

## **Délibération n° D-2017-17**

### **OBJET : Prolongation de deux ans du dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels ;

**Vu** la loi n° 2016 – 483 du 20/04/2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** l'avis favorable du Comité technique du 4 juillet 2017 ;

#### **Exposé des motifs –**

Une enseignante du conservatoire remplit les conditions d'éligibilité au dispositif de titularisation. Il est proposé d'intégrer cet agent dans le programme pluriannuel de résorption de l'emploi précaire. Cette enseignante devra présenter les épreuves de sélection professionnelle organisées par le Centre départemental de gestion. Sous réserve de réussite, cet agent pourra être intégré en qualité d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**D'approuver** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période allant du 13/03/2016 au 12/03/2018 ;

**D'approuver** l'intégration d'une enseignante contractuelle en qualité d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire sous réserve de la réussite aux épreuves de sélection professionnelle ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 4 juillet 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

## Délibération n° D-2017-18

### **OBJET : Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes - Orchestre de quartier – Année 2**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** la délibération n° 2017-07 du 13 mars 2017 relative au dossier de demande de subvention auprès des différents contributeurs financiers ;

#### **Exposé des motifs –**

La Communauté d'agglomération Provence-Alpes a lancé un appel à projets dans le cadre du contrat de ville auprès des acteurs de son territoire pour l'année 2017. Le conservatoire a déposé un dossier au titre de « l'orchestre de quartier » qui a été accepté par les différents financeurs. Cinq enseignants qualifiés interviendront dans cette action.

Dans le plan de financement proposé initialement, il s'avère que la Caisse d'Allocations Familiales n'interviendra pas et se substituera à ce partenaire, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant identique à savoir 2 000 euros.

#### **Après en avoir délibéré**

#### **DECIDE**

**D'approuver** le plan de financement modifié de la demande de subvention au titre du Contrat de Ville PACA selon la répartition suivante :

- Subvention de l'Etat .....	4 000 €
- Subvention de la CAPA .....	3 000 €
- Subvention du Conseil régional .....	2 000 €
- Autofinancement .....	4 731 €
- Contributions volontaires .....	3 800 €
<b>Montant global .....</b>	<b>17 531 €</b>

Les contributions volontaires concernent l'achat et l'entretien des instruments par le Conservatoire ;

**Dit** que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait à Digne-les-Bains, le 4 juillet 2017.  
La Président du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.